



CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

PREAMBULE

La présente Charte formalise les engagements de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la protection des données à caractère personnel et précise les conditions de mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données – RGPD.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée accorde une importance toute particulière à la protection des données de ses salariés, de ses ressortissants, de ses clients, de ses partenaires ainsi que des utilisateurs de ses sites internet et de ses applications.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée informe des procédés de collecte des données personnelles, de leur utilisation ainsi que des options dont disposent les personnes concernées. Cette charte pourra faire l'objet de modification et d'adaptation par la CMAR Occitanie en cas d'évolutions réglementaires, jurisprudentielles ou techniques.

A ce titre, la CMAR Occitanie s'engage à respecter la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la loi pour « la confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016 applicable dans l'Union européenne depuis le 25 mai 2018.

Le Président de CMAR-Occitanie, dans ce cadre réglementaire, nomme un Délégué à la Protection des Données, en charge de piloter et surveiller, en toute indépendance, la conformité des sites et des moyens informatiques mis en œuvre.

• Article 1 – Définition

Le Règlement Général sur la Protection des Données concerne toutes opérations ou tout ensemble d'opérations concernant les Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ou toute opération désignée comme « Traitement » par la Réglementation.

Ce Règlement établit des règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données. Il protège les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement et d'harmoniser la norme juridique européenne en matière de protection des données personnelles afin qu'il n'y ait qu'un seul et même cadre s'appliquant à l'ensemble des Etats membres.

- **Article 2 : Notion de données personnelles**

Une donnée personnelle est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une adresse IP, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'une adresse email...

Certaines données sont sensibles, car elles touchent à des informations qui peuvent donner lieu à de la discrimination ou des préjugés. Une opinion politique, une sensibilité religieuse, un engagement syndical, une appartenance ethnique, une orientation sexuelle, une situation médicale ou des idées philosophiques sont des données sensibles.

Elles ont un cadre particulier, qui interdit toute collecte préalable sans consentement écrit, clair et explicite et pour des cas précis, validés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et dont l'intérêt public est avéré.

- **Article 3 : Données collectées par la CMAR-Occitanie**

La CMAR-Occitanie collecte les données personnelles dans le cadre de ses missions et prestations :

- Immatriculation au Répertoire des Métiers,
- Centre de Formalités des Entreprises,
- Centre de Formation par Apprentissage,
- Promotion des activités de l'artisanat,
- Gestion de crise affectant les artisans,
- Activités de formation professionnelle et continue,
- Accompagnement à la création, au développement et à la transmission d'entreprise,
- Gestion de la relation Clients,
- Gestion du personnel,
- Gestion de traitement spécifiques...

La collecte des données personnelles fait l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité française de protection des données personnelles, la CNIL.

Les informations peuvent être collectées de façon différente :

- *Le Consentement*

La CMAR Occitanie collecte les données personnelles en recueillant le consentement des personnes et donne au préalable les informations concernant notamment le type de données collectées, leurs finalités, la durée de conservation et le fondement juridique, le responsable de leur traitement et les différents droits que les personnes à l'origine des données sont à même d'exercer sur ces dernières.

- *Les visites de sites internet*

La CMAR Occitanie peut également être amenée à collecter des informations à l'occasion d'échanges divers, ou auprès de sociétés externes via une application internet ou mobile dynamique et / ou interactive avec les internautes, collaborateurs ou pas de la CMAR.

- *Les Cookies*

Les sites et services de la CMAR Occitanie utilisent des cookies ou d'autres technologies susceptibles de collecter les données à caractère personnel. Les cookies sont des blocs de données qui ne permettent pas d'identifier l'utilisateur mais servent à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur un site.

L'utilisateur est informé lors de ses visites sur un site qu'un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

- **Article 4 : Obligation d'Information et respect du Consentement**

La CMAR Occitanie garantit les droits d'accès, de rectification et d'opposition de leurs données préexistantes à l'application du RGPD.

La CMAR Occitanie garantit le droit à la limitation du traitement, le droit à l'oubli, le droit à la portabilité des données ou le droit à l'effacement des données.

A chaque collecte de données, la personne concernée doit être informée du fondement juridique sur lequel le traitement est effectué, de ses droits sur le traitement (limitation, portabilité, effacement et recours), des modalités de traitement de ses données, et de leur durée de conservation.

- **Article 5 : Finalités des données collectées**

Seules les données nécessaires et pertinentes au regard des finalités poursuivies sont collectées, dans le respect du principe de proportionnalité et ce afin d'améliorer la qualité des prestations et services délivrés par la CMAR-Occitanie.

La CMAR-Occitanie collecte les données adéquates et pertinentes et strictement nécessaires à la finalité du traitement.

Cette politique concerne la CMAR Occitanie et ses chambres de niveau départemental, ses sites internet, et les applications utilisées.

- **Article 6 : Utilisation des données collectées**

L'utilisation des données collectées repose sur l'un des fondements juridiques prévus par la Loi, soit :

- La protection des intérêts légitimes,
- L'exécution d'un contrat conclu ou d'un engagement,
- Le respect d'une obligation légale ou réglementaire,
- La préservation de l'intérêt public,

Les données collectées par la CMAR Occitanie sont traitées pour les besoins d'exécution des opérations exercées dans le cadre de sa mission de service public.

Le fondement juridique des traitements de gestion des contacts, de prospection, d'enquêtes et de connexions repose notamment sur l'intérêt légitime et le respect d'obligations légales et réglementaires.

En aucun cas, la CMAR-Occitanie ne traite les données collectées d'une manière incompatible avec ces finalités, sauf à recueillir un accord préalable.

- **Article 7 : Sécurité des données**

Les données personnelles recueillies par la CMAR-Occitanie ne sont en aucun cas cédées, louées ou transmises à des tiers, à l'exception ses partenaires, à moins que cela n'ait été clairement précisé lors de la collecte des données concernées.

La transmission ou la communication de listes respectent les dispositions du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers.

Tout utilisateur ouvrant un compte est invité à créer un identifiant et un mot de passe. Ce mot de passe doit rester impérativement secret et doit limiter l'accès à son ordinateur ou aux appareils mobiles.

Les données personnelles sont confidentielles, la CMAR Occitanie limite leur accès aux seuls collaborateurs de la CMAR Occitanie ayant besoin dans le cadre de l'exécution du traitement.

Toutes les personnes ayant accès aux données personnelles sont liées par un devoir de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

La CMAR-Occitanie met en œuvre les actions de sécurité suivantes :

- Politique de sécurité des Systèmes d'Information,
- Serveurs sécurisés et données sauvegardées,
- Redondance de sauvegarde,
- Centre d'hébergement sécurisés,
- Protection par authentification,
- Droits d'accès aux données limitées,

- **Article 8 : Durée de conservation des données**

Les données sont stockées et conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités et en conformité avec les règles d'archivage en vigueur.

Les données personnelles seront ainsi conservées pour la période pendant laquelle les collaborateurs de la CMAR Occitanie utilisent les dites données.

- **Article 9 : les Droits concernés**

La CMAR Occitanie respecte l'intégralité des droits à l'égard du traitement de données personnelles, vis-à-vis de ses salariés :

- Le droit d'être informé sur l'utilisation des données personnelles,
- Le droit d'accéder aux informations personnelles recueillies auprès des salariés de la CMAR,
- Le droit de demander la correction des données personnelles inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées,
- La possibilité d'exiger la transférabilité (droit à la portabilité) des données,
- Le droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort,
- Le droit de déposer le cas échéant des plaintes justifiées et dûment motivées auprès de l'autorité nationale en charge de la protection des données personnelles.

Les droits visés dans le présent paragraphe s'exercent auprès du délégué à la protection des données personnels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée.

- **Article 10 : Modification**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie – Pyrénées/Méditerranée se réserve le droit de faire évoluer la présente Charte de protection des données personnelles à tout moment, notamment en application des changements apportés aux lois et réglementation en vigueur.

- **Article 11 : Information et publicité**

La présente Charte est annexée au Règlement Intérieur de la CMAR Occitanie.

Elle est publiée sur le site internet de la CMAR-Occitanie.

- **Article 12 : Entrée en Vigueur**

La Charte de Protection des Données Personnelles est applicable dès son adoption par l'Assemblée Générale.